

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent cinquante-quatrième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 13 février 2023 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 20 MARS 2023

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente	X	
ASSELIN, Raphaëlle Étudiante	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LACASSE, Jacqueline Représentante des collèges	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation	X		MARTINEAU, Julie Étudiante	X (16 h 40 à 17 h 55)	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée		X*	RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X (À partir de 16 h 52)	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
GOSSELIN, Mélanie Membre socio-économique	X		Siège vacant (personne professeure)	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X	
			NADON, Martine Coordonnatrice et attachée d'administration – Décanat des études		X*
			RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO		X*
Personne invitée	Présente	Absente	Personne invitée	Présente	Absente
GOULET, Marie-Josée Directrice du Module des sciences de l'éducation	X Point 10.1		-		
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Absence motivée.

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

Sur consentement des membres

- 3.- Procès-verbal :
 - 3.1 Quatre cent cinquante-troisième réunion (5 décembre 2022)
 - 3.1.1 Adoption
 - 3.1.2 Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
 - 4.1 Quatre cent soixante-troisième réunion (28 novembre 2022) du comité exécutif
- 5.- Nomination d'un membre à la commission des études de l'UQO
- 6.- Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention de l'UQO
- 7.- Nomination d'un membre au comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel de l'UQO
- 8.- Octroi d'un contrat pour l'aménagement du laboratoire de perception visuelle et sociale
- 9.- Octroi d'un contrat pour le remplacement des systèmes 12 et 15

Affaires courantes

- 10.- Affaires générales et institutionnelles
 - 10.1 Présentation du projet de Campus inclusif pour les étudiant.e.s de l'international
 - 10.2 Information du président
 - 10.3 Information de la rectrice
 - 10.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2023 (**à huis clos**)
 - 10.5 Engagement et affectation d'un secrétaire général adjoint (**à huis clos**)
 - 10.6 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du doyen de la formation continue, des partenariats et à l'internationalisation (**à huis clos**)
 - 10.7 Révision de la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*
- 11.- Affaires administratives et financières
 - 11.1 Modification au plan des effectifs pour l'année 2022-2023
 - 11.2 Octroi d'un contrat pour la rénovation de la cafétéria du pavillon Lucien-Brault
 - 11.3 Octroi d'un contrat pour le réaménagement de l'École multidisciplinaire de l'image au pavillon Lucien-Brault
- 12.- Affaires académiques
 - 12.1 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité

- 12.2 Projet de suspension des admissions au programme de majeure en traduction professionnelle (6083)
- 12.3 Projet de modification des programmes de premier cycle en informatique
- 12.4 Lettre d'entente dans le cadre du contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU)
- 13.- Période d'information et questions
- 14.- Dépôt de documents
 - 14.1 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines
- 15.- Prochaine réunion (lundi 20 mars 2023)
- 16.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune des personnes présentes, membres ou observatrices, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

Sur consentement des membres

3.- Procès-verbal :

3.1 Quatre cent cinquante-troisième réunion (5 décembre 2022)

3.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent cinquante-troisième réunion (5 décembre 2022), et ce, sans modifications.

3.1.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent cinquante-troisième réunion (5 décembre 2022), les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent soixante-troisième réunion (28 novembre 2022) du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante-troisième (28 novembre 2022) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Nomination d'un membre à la commission des études de l'UQO

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

L'ensemble des personnes chargées de cours de l'Université a été convoqué conjointement par le Secrétariat général et la présidence du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO à une assemblée générale pour la désignation d'une (1) personne chargée de cours afin de renouveler ou de remplacer madame Frédérique Wion dont le mandat est échu depuis le 8 février 2023.

L'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 22 novembre 2022, a désigné une personne chargée de cours pour siéger à la commission des études, soit monsieur Romain Vanhooren, chargé de cours au Département des sciences de l'éducation.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7019 concernant la nomination d'un membre à la commission des études de l'UQO (**Romain Vanhooren**); laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention de l'UQO

La *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit à son article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Une personne étudiante de premier cycle;
- Une personne étudiante aux cycles supérieurs;
- Une personne professeure;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Une personne cadre;
- Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, président·e du comité;
- La personne responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans.

L'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 24 novembre 2022, a désigné une personne chargée de cours pour siéger au comité de santé, sécurité et prévention.

Le conseil d'administration est invité à nommer la personne chargée de cours, sur recommandation du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, à titre de membre du comité de santé, sécurité et prévention, soit madame Carole Ouellette, pour un mandat débutant le 1^{er} mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7020 concernant la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention de l'UQO (**Carole Ouellette**); laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination d'un membre au comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel de l'UQO

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* et, le 26 septembre dernier, il y apportait des modifications afin de se conformer aux nouvelles dispositions législatives en la matière.

L'article 6.2 de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* précise la composition de ce comité permanent. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Deux (2) postes de personnes professeures;
 - Poste vacant
 - Poste vacant
- Deux (2) postes de personnes chargées de cours;
 - Catherine Béland (01.01.2023 – 31.12.2025)
 - Laurence Clennett-Sirois (18.06.2021 – 17.06.2023)
- Deux (2) postes de personnes étudiantes;
 - Madeleine Lefebvre (08.12.2020 – 07.12.2022)
 - Mireille Tchola Koto Sounon (16.06.2022 – 13.06.2024)
- Un poste de personne employée (personnel de soutien, personnel professionnel ou personnel administratif);
 - Rebecca Plesz (04.12.2022 – 03.12.2024)
- Un poste de personne étudiante salariée;
 - Marie-Eve Blackburn (15.02.2022 – 14.02.2024)
- Un poste de cadre;
 - Stéphanie Demers (26.10.2021 – 25.10.2023)
- La personne occupant la fonction de secrétaire général ou son mandataire;
 - Sophie Ouellet, secrétaire générale

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de renouveler ou de remplacer madame Madeline Lefebvre dont le mandat est échu depuis le 7 décembre 2022. Le Secrétariat général a reçu une candidature, soit celle de monsieur Olivier Laau-Laurin.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir ce siège pour un mandat de deux ans sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7021 concernant la nomination d'un membre au comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel de l'UQO (**Olivier Laau-Laurin**); laquelle est jointe en appendice.

8.- **Octroi d'un contrat pour l'aménagement du laboratoire de perception visuelle et sociale**

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur en construction pour l'aménagement du laboratoire de perception visuelle et sociale.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 20 décembre 2022, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 25 janvier 2023. Cinq entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise D.L.S. construction inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7022 concernant l'octroi d'un contrat pour l'aménagement du laboratoire de perception visuelle et sociale; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Octroi d'un contrat pour le remplacement des systèmes 12 et 15**

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour le remplacement de deux (2) systèmes d'apport d'air frais, situés dans les secteurs B et F du pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 7 décembre 2022, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 25 janvier 2023. Quatre entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Séguin Morris inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7023 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement des systèmes 12 et 15; laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

10.- Affaires générales et institutionnelles

10.1 Présentation du projet de Campus inclusif pour les étudiant.e.s de l'international (CAMIE)

Madame Marie-Josée Goulet, directrice du Module des sciences de l'éducation, se joint à la séance pour le traitement de ce point (16 h 36).

La formation CAMIE vise à renseigner la communauté universitaire (population étudiante locale et internationale et personnel enseignant et non enseignant) sur certaines réalités vécues et défis rencontrés par les personnes étudiantes de l'international. Cette formation veut également sensibiliser la communauté universitaire sur l'importance d'œuvrer ensemble pour favoriser l'équité, l'inclusion et la diversité socioculturelle sur les campus et ailleurs dans la société. Madame Goulet fait savoir que les phases 1 et 2 du contrôle de la qualité du projet sont terminées (évaluation par les membres de l'équipe, puis évaluation par des personnes du réseau de l'UQ avec expérience pertinente) et que la phase 3, ultime étape de l'évaluation de la formation, est prévue pour mars 2023.

La formation devrait être offerte à compter du juin 2023 à l'UQO et à l'automne dans les autres constituantes.

Mesdames Julie Martineau (16 h 40) et Diane Richard (16 h 52) se joignent à la séance.

Les membres du conseil manifestent un grand intérêt pour ce projet qu'ils qualifient de fort intéressant et qui constituera un atout précieux à l'UQO pour l'accueil des personnes étudiantes de l'international.

En réponse à la question d'un membre, madame Goulet indique que la formation n'est pas obligatoire, mais que plusieurs stratégies de diffusion seront mises en place afin de faire connaître la formation et de susciter l'intérêt.

De sincères félicitations sont transmises à madame Goulet et à toute son équipe.

Madame Marie-Josée Goulet quitte la séance (17 h 02).

Le président invite les administrateurs à ne pas hésiter à lui faire part de tout commentaire sur les projets présentés en séance ou sur des projets dont la présentation serait souhaitée.

La rectrice abonde dans le même sens et encourage par ailleurs les membres du conseil à prendre part à la consultation actuelle sur le projet de *Plan stratégique institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)* de l'UQO.

10.2 Information du président

Bien qu'il n'y ait pas eu d'événements en particulier au cours des dernières semaines, le président et la rectrice échangent sur divers dossiers sur une base régulière.

10.3 Information de la rectrice

Programme de droit

La rectrice est heureuse d'annoncer que le nombre de demandes d'admission qui répondent aux critères de la cote R est supérieur au nombre de places fixées par le contingentement.

Étudiants internationaux – suspension des demandes d’admission

Ayant reçu un nombre record de demandes d’admission en provenance de l’international, soit une hausse de 400 % avec plus de 25 000 demandes, l’Université s’est vue dans l’obligation de suspendre le processus d’admission pour le trimestre d’automne 2023 pour les personnes candidates de l’extérieur du Canada. La capacité limite de traitement du service des admissions pour les candidatures internationales a été dépassée, notamment dû au manque d’effectifs au Bureau du registraire et aux limites du système numérique actuel. La numérisation des dossiers étudiants qui est en cours et devrait être terminée au cours de l’été 2023 permettra dans le futur de gérer davantage de demandes.

La rectrice indique que cette hausse des demandes est directement liée à l’annonce de nouvelles bourses du gouvernement et se reflète aussi dans les autres universités. Ainsi, plus de 1200 personnes étudiantes devraient se joindre à l’UQO en septembre 2023 et un comité spécial a notamment été mis sur pied afin de bien les accueillir et de pouvoir leur offrir des options de logements diverses. La rectrice souligne qu’elle déploiera tous les efforts nécessaires pour aller chercher davantage de financement du gouvernement et rappelle le retard historique de l’Outaouais en matière d’enseignement supérieur et le statut particulier qui lui a été octroyé. Une hausse des frais de demandes d’admission est aussi envisagée, à l’instar des autres universités.

Un membre souligne que la suspension des admissions pénalise les programmes de troisième cycle, notamment en informatique, où plus de 80 % des étudiants et étudiantes sont de l’international. Le vice-recteur à l’enseignement et à la réussite fait savoir qu’il est possible pour les modules et les départements de transmettre les dossiers papier de personnes étudiantes potentielles directement au Bureau de registraire pour traitement prioritaire.

10.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l’UQO pour l’année 2023 (à huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, l’Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d’attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2023, soit : *Bénévole d’honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand-e diplômé-e – volet carrière* et *Grand-e diplômé-e – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par la rectrice et se composait, outre celle-ci qui le présidait, des membres suivants : Dave Blackburn, doyen de la formation continue, des partenariats et de l’internationalisation, Patrick Duguay, membre socio-économique et président du conseil d’administration, Sylvie Charette, représentante des diplômées et diplômés au conseil d’administration, Véronique Le Gall, professeure, Vickie Bois, diplômée, Olivier Laau-Laurin, étudiant et Rose Poirier, étudiante substitut.

Mireille Auger, attachée d’administration au Secrétariat général, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu quatre (4) rencontres, soit le 30 août, le 13 octobre, le 29 novembre 2022 et le 23 janvier 2023, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu’auprès des organismes des régions de l’Outaouais et des Laurentides.

Depuis 2011, seulement neuf (9) distinctions honorifiques ont été décernées dans les Laurentides contre 44 en Outaouais. Les membres du comité ont donc émis le souhait, pendant leurs travaux, d’être en mesure cette année de recommander au conseil d’administration un nombre suffisant de personnes aux parcours d’exception afin de permettre la tenue de deux cérémonies, soit l’une à Gatineau et l’autre à Saint-Jérôme. Ainsi, exceptionnellement, le comité recommande deux (2) candidatures pour chacun des prix suivants, soit le prix *Bénévole d’honneur* et le prix *Grand-e diplômé-e – volet relève*.

La rectrice soumet ainsi à l’approbation du conseil les candidatures qu’elle a reçues de la part du comité, soit :

- *Bénévoles d’honneur* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- *Médailles Gérard-Lesage* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- *Grand-e diplômé-e – volet carrière* : 1 candidature (Outaouais)

- *Grand-es diplômé-es – volet relève* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)

Ces distinctions seront décernées dans le cadre des cérémonies du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendront au printemps 2023 à Gatineau et à Saint-Jérôme.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7024 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2023; laquelle est jointe en appendice (**résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire**).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7025 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2023; laquelle est jointe en appendice (**résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire**).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7026 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2023; laquelle est jointe en appendice (**résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire**).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7027 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2023; laquelle est jointe en appendice (**résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire**).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7028 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet carrière* pour l'année 2023; laquelle est jointe en appendice (**résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire**).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7029 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet relève* pour l'année 2023; laquelle est jointe en appendice (**résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire**).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7030 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet relève* pour l'année 2023; laquelle est jointe en appendice (**résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire**).

10.5 Engagement et affectation d'un secrétaire général adjoint (à huis clos)

Le poste de secrétaire général adjoint est devenu vacant le 15 janvier 2023, à la suite de la démission de la titulaire du poste.

Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne et sur le site Web de l'Université entre le 29 novembre 2022 et le 6 décembre 2022, et ce, tel que prévu au protocole des cadres. Une seule candidature a été reçue. La personne ayant déposé sa candidature est celle qui assumait le remplacement de la titulaire du poste.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la décision quant à l'engagement d'un secrétaire général adjoint au Secrétariat général pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans débutant le 16 janvier 2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7031 concernant l'engagement et affectation d'un secrétaire général adjoint (**Denis Langlois**); laquelle est jointe en appendice.

10.6 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du doyen de la formation continue, des partenariats et à l'internationalisation (à huis clos)

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Dave Blackburn. Ce dernier est affecté au poste de doyen de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation (résolution 438X-CA-6733).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de monsieur Blackburn est le 30 mai 2023, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant.

[...]. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7032 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du doyen de la formation continue, des partenariats et à l'internationalisation (**Dave Blackburn**); laquelle est jointe en appendice.

10.7 Révision de la Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction

La *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* a été adoptée en novembre 1988 et la dernière mise à jour a, quant à elle, été effectuée en avril 2016. Or, comme il est prescrit au point 13 de la présente politique, cette dernière doit être révisée selon l'évolution des lois du Québec en la matière ou au minimum tous les cinq ans.

Les changements à la politique concernent principalement :

- Des ajouts pour inclure les modifications et additions aux lois et règlements en vigueur et des précisions au besoin pour les responsabilités qui y sont reliées;
- Quelques précisions de définition ou de terminologie;
- Les modes de sollicitation ont été révisés :
 - Pour les achats de moins de 5 000 \$, l'achat peut être de gré à gré.
 - Pour les achats entre 5 000 \$ et 24 999 \$ une demande de prix est nécessaire sauf pour un achat de services professionnels ou de construction qui peut être fait de gré à gré. Dans tous les cas, un bon de commande doit être émis par le service des finances.
 - Un achat de 25 000 \$ à 49 999 \$ nécessitera un appel d'offres sur invitation à au moins deux fournisseurs.
 - Un achat de 50 000 \$ à 99 999 \$ nécessitera un appel d'offres sur invitation à au moins trois fournisseurs.
 - Un achat de 100 000 \$ se fera via un appel d'offres public.

Les seuils pour les modes de sollicitations ont été ajustés pour tenir compte de la croissance des coûts des marchés depuis 2016.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que les présentes modifications s'inscrivent en lien avec la cible 5 du *Plan stratégique 2022-2026*, soit de simplifier les processus en misant sur l'agilité et l'efficacité.

On souligne en séance qu'une coquille sera corrigée à la page 10 de l'annexe 1, au troisième paragraphe de l'article 7.2. Les mots « fournisseurs ou fournisseuses », qui sont manquants, seront ajoutés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7033 concernant la révision de la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*; laquelle est jointe en appendice.

11.- Affaires administratives et financières

11.1 Modification au plan des effectifs pour l'année 2022-2023

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2022-2023 :

Au 14 février 2023 :

1. **Abolition** d'un (1) poste bi-unités du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (B0189) au Module des relations industrielles (0,4) et au Module des sciences de l'administration (0,6) au campus de Gatineau, et ce, considérant que la personne titulaire du poste était en affectation temporaire depuis plus d'un (1) an dans une autre unité administrative sans être remplacée, celui-ci est maintenant vacant et les besoins des unités administratives ont changé.
2. **Création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur aux Services aux étudiants (Bureau des liaisons autochtones) au campus de Gatineau, et ce, afin d'assurer l'accueil, les services et de soutenir le recrutement et l'accompagnement des étudiantes et des étudiants autochtones à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7034 concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2022-2023; laquelle est jointe en appendice.

11.2 Octroi d'un contrat pour la rénovation de la cafétéria du pavillon Lucien-Brault

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur en construction pour la rénovation de la cafétéria du pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 20 décembre 2022, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences règlementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 25 janvier 2023. Sept entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise D.L.S. construction inc.

En réponse à la question d'une membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que le mobilier choisi dans le cadre des travaux de rénovation sera réutilisé pour le campus unifié. En ce qui a trait aux démarches pour tenter d'endiguer le désert alimentaire observé le week-end au pavillon Lucien-Brault, la rectrice souligne que le faible achalandage des lieux ne permet pas de maintenir des services alimentaires les samedis et dimanches.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7035 concernant l'octroi d'un contrat pour la rénovation de la cafétéria du pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

Madame Julie Martineau quitte la séance (17 h 55).

11.3 Octroi d'un contrat pour le réaménagement de l'École multidisciplinaire de l'image au pavillon Lucien-Brault

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur en construction pour effectuer le réaménagement de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI) au pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 13 janvier 2023, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences règlementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 3 février 2023. Quatre entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise D.L.S. construction inc.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que ces travaux permettront de doter l'ÉMI d'une entrée distincte et d'un espace d'exposition.

À un membre qui se demande si une réflexion est en cours concernant l'ajout d'un laboratoire d'informatique au pavillon Lucien-Brault, le vice-recteur à l'administration et aux ressources fait savoir que des discussions ont actuellement lieu sur l'accessibilité des espaces. Il souligne que peu d'espace se libère, mais qu'il fera de nouvelles vérifications et un état de situation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7036 concernant l'octroi d'un contrat pour le réaménagement de l'École multidisciplinaire de l'image au pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

12.- Affaires académiques

12.1 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité

Chaque année, les listes de regroupements sont mises à jour et présentées à la commission des études et au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7037 concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité; laquelle est jointe en appendice.

12.2 Projet de suspension des admissions au programme de majeure en traduction professionnelle (6083)

Depuis son ouverture à l'automne 2013, seulement quatre (4) personnes ont diplômé à la majeure en traduction professionnelle. Le nombre de demandes d'admission et d'inscriptions au cours des cinq dernières années est aussi très bas : cinq (5) ou six (6) demandes d'admission par année et une moyenne de deux (2) inscriptions par année. Seulement quatre (4) demandes d'admission ont été reçues pour le trimestre d'automne 2022 et une seule s'est traduite par une inscription. La fréquentation actuelle du programme est par conséquent très faible : six (6) dossiers actifs.

Par ailleurs, le programme de majeure n'a jamais été reconnu par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ).

Le conseil transitoire des programmes d'études langagières de l'Unité de gestion des programmes de premier cycle en arts, lettres et langues demande donc la suspension des admissions à la majeure en traduction professionnelle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7038 concernant le projet de suspension des admissions au programme de majeure en traduction professionnelle (6083); laquelle est jointe en appendice.

12.3 Projet de modification des programmes de premier cycle en informatique

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification des programmes de premier cycle en informatique : le baccalauréat en informatique (7833, 6627), le certificat en informatique de gestion (4108), le certificat en technologies de l'information (4802), et le programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique de programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 11 novembre 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7039 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en informatique : le baccalauréat en informatique (7833, 6627), la majeure en informatique (6833), le certificat en informatique de gestion (4108), le certificat en technologies de l'information (4802), et le programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542); laquelle est jointe en appendice.

12.4 Lettre d'entente dans le cadre du contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU)

À l'automne 2020, l'UQO et le CISSSLAU ont convenu d'un contrat d'affiliation. Comme stipulé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), il est nécessaire, après la signature du contrat d'affiliation, que les parties conviennent d'ententes sectorielles pour préciser leurs obligations dans des domaines spécifiques.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'ensemble des membres du conseil d'administration cette lettre d'entente sectorielle portant sur la planification, la programmation et la réalisation de l'enseignement au sein ou sous la responsabilité du CISSSLAU ainsi que sur les mécanismes de collaboration et de concertation nécessaires au respect des obligations respectives de chaque partie.

Cette lettre d'entente entre l'UQO et le CISSSLAU permet un positionnement académique stratégique notamment en identifiant les objectifs suivants :

- La collaboration à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;
- Le développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;
- La participation à la formation des étudiants;
- La collaboration à l'élaboration de la programmation de recherche et coordination de la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission des études du 19 janvier 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CA-7040 concernant la lettre d'entente dans le cadre du contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU); laquelle est jointe en appendice.

13.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

14.- Dépôt de documents

14.1 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines

15.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30. Le président invite les membres à ne pas hésiter à prendre part aux séances en présentiel.

16.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 05.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale